

Conseil de la métropole du 4 octobre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
18 septembre 2019

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M. Robert JESTIN

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 4 octobre 2019 à 17 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M Y. GUEVEL, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme S. JESTIN, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme A. ARZUR, Mme C. BELLEC, Mme N. BERROU-GALLAUD, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme M-L. GARNIER, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. HERVE, M. R. JESTIN, M P. KERBERENES, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, Mme A. LAGADEC, M. R-J. LAURET, Mme D. LE CALVEZ , Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme M. LE LEZ, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M C. PETITFRERE, M M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M H. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. D. CAP, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

Mme G. ABILY, Mme S. BASTARD, Mme N. BATHANY, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme B. HU, M. L. PERON, M. G. ROUE, Conseillers.

C 2019-10-212 HABITAT

Tinergie – approbation d'une convention de partenariat entre Brest métropole et la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime pour le déploiement du dispositif sur leur territoire.

Le rapporteur, M Yann GUEVEL
donne lecture du rapport suivant

HABITAT – Tinergie – approbation d’une convention de partenariat entre Brest métropole et la Communauté de Communes Presqu’île de Crozon Aulne Maritime pour le déploiement du dispositif sur leur territoire.

EXPOSE DES MOTIFS

La plateforme de rénovation énergétique Tinergie a été mise en place en 2012 à l’initiative de Brest métropole afin de favoriser la rénovation énergétique du parc immobilier privé qui constitue un enjeu majeur au titre du Plan Climat métropolitain.

Tous les ans, Tinergie renseigne environ 1200 particuliers et accompagne près de 300 projets de rénovation énergétique de maisons individuelles. Ce service de conseil neutre et indépendant est assuré par Ener’gence, l’Agence Locale de l’Énergie et du Climat du pays de Brest, dans le cadre d’une mission confiée par la métropole brestoise.

Un partenariat a également été mis en place avec les professionnels du bâtiment afin de favoriser la formation des entreprises ainsi que la qualité et la performance des travaux.

Dans le cadre de l’étude de préfiguration d’une plateforme de rénovation de l’habitat menée à l’échelle du Pays de Brest, la Communauté de Communes Presqu’île de Crozon Aulne maritime (CCPACM) a sollicité une extension de la plateforme Tinergie sur leur territoire afin de proposer aux habitants un service de conseil et d’accompagnement qualitatif et éprouvé.

Cette extension de Tinergie s’inscrit dans une logique cohérente de développement de la plateforme au regard des enjeux communs en matière de transition énergétique mais également par rapport à l’activité du bâtiment à l’échelle du bassin d’emploi du Pays de Brest (50 % des entreprises partenaires Tinergie sont déjà positionnées en dehors de Brest métropole).

Il est ainsi proposé de passer une convention de coopération sur le champ de la transition énergétique avec la CCPACM pour déployer le dispositif sur leur territoire à partir de janvier 2020.

Dans ce cadre, Brest métropole mettra à disposition de la CCPACM le site web Tinergie - pages publiques et back-office de mise relation particuliers /professionnels – ainsi que les outils de communication dédiés.

Cette mutualisation des outils ainsi que mise à disposition de ressources humaines de la métropole concernant l’animation du réseau des professionnels et la coordination du dispositif est établi à 7 250 € TTC annuel.

Dans un second temps, La CCPCAM intégrera dans sa convention existante avec Ener'gence les moyens humains nécessaires à l'animation et l'accompagnement des propriétaires sur son territoire estimés à 50% d'un équivalent emploi temps plein (ETP).

Dans le cadre de cette coopération, La CCPCAM s'engage à respecter les standards de qualité de la plateforme Tinergie et à accompagner le service par des subventions aux travaux afin d'optimiser le passage à l'acte des particuliers.

La convention de coopération s'inscrit sur une durée de 3 années.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes :

- d'approuver les termes de la convention de coopération avec la communauté de communes pour la mutualisation du dispositif Tinergie,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de coopération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE-TRANSTION
ENERGETIQUE-MOBILITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE